

[Text]

ny that borrows only from banks or substantial shareholders, with the special case that investment in the shares of subsidiaries is not taken into account if the subsidiary itself is not an investment company. Then there is the special power of exemption in Clause 3.

Clause 4 deals with the issuance of letters patent in respect to a company that is incorporated primarily for the purpose of carrying on the business of investment or supplementary letters patent for a company that is registered under this proposed act. It also deals with the notation on the letters patent of a new company that will be subject to the proposed act from the outset.

Clause 5 deals with the requirement for the submission of information and essentially it requires a company to file a statement in the Department of Insurance within 120 days after the end of its fiscal year. The Superintendent can set the form of the statement or he can accept a copy of the ordinary financial statement and its auditors' report if he wishes to do so. It would be, I may say, our intention to try to operate on the basis of financial statements that are now prepared rather than impose or set up new forms of our own.

Mr. Walker: Mr. Chairman, is there any penalty clause, Mr. Humphrys, for failure?

Mr. Humphrys: Yes, there is a penalty for late filing of \$10 a day, which is the same as under our other acts, but this penalty can be waived by the Minister on recommendation of the Superintendent if the circumstances warrant.

Mr. Walker: Where is that?

Mr. Humphrys: The penalty is on page 43, in Clause 39.

Mr. Walker: Oh, all right; that comes later.

The Vice-Chairman: Mr. Humphreys, dealing with Clause 4(2), does the notation to be affixed to the letters patent also have to be affixed to the share certificates of the company?

Mr. Humphrys: Not according to this proposed act, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman: I wonder if you might consider accepting an amendment, because I would propose one when we go through it, if I am not in the Chair any longer, to the effect that the share certificates indicate the restrictions that apply to the company as well.

Then I wanted to ask a question about Clause 5. Do you think that a yearly statement is sufficient? Would you give consideration to requiring interim statements—I know you have the power to require them—but to require them on a regular basis?

Mr. Humphrys: Mr. Chairman, we thought that the statutory requirement might rest at an annual statement with power to require interim statements if the circumstances warrant because we contemplate that there may be quite a few companies that we would quickly know

[Interpretation]

de son capital excédentaire; s'il s'agit d'une société qui négocie des valeurs; si la société n'a pas de but lucratif et enfin, si elle emprunte uniquement des banques ou de ses actionnaires importants. Il est fait mention du cas spécial où les investissements sont effectués pour l'acquisition de parts d'actions de sociétés filiales, auquel cas ils n'entrent pas en ligne de compte si la filiale elle-même n'est pas une société d'investissement. L'article 3 fait état également du pouvoir spécial d'exemption.

L'article 4 traite des lettres patentes accordées aux sociétés qui sont constituées principalement en vue d'opérations d'investissement, ou de lettres patentes complémentaires pour celles qui sont enregistrées en vertu du présent projet de loi. Le même article parle aussi de l'inscription sur les lettres patentes de toute nouvelle société qui sera, dès le début, soumis à la présente loi.

L'article 5 traite de l'obligation de soumettre des renseignements, notamment un état de la situation qui doit être remis au département des Assurances dans un délai de 120 jours à compter du terme de l'année financière. Le surintendant pourra décider de la forme de ces rapports, ou accepter une copie de l'état financier d'usage et du rapport des censeurs. Notre intention, je puis l'affirmer, sera d'accepter les états financiers tels qu'ils sont établis actuellement, plutôt que d'imposer de nouveaux formulaires.

M. Walker: Monsieur le président, prévoit-on une clause pénale en cas de défaut?

M. Humphrys: Oui, il s'agit d'une amende de \$10 par jour de retard, qui est la même que dans les autres lois, mais cette amende peut être levée par le ministre sur recommandation du surintendant si les circonstances le justifient.

M. Walker: Où cela est-il inscrit?

M. Humphrys: Vous trouverez le texte à la page 43, à l'article 39.

M. Walker: Ah! très bien. On y arrivera plus tard.

Le vice-président: Monsieur Humphrys, en ce qui concerne l'alinéa 2 de l'article 4, la mention figurant sur les lettres patentes sera-t-elle portée sur les certificats d'actions de la compagnie?

M. Humphrys: La présente loi ne le prévoit pas, monsieur le président.

Le vice-président: Alors pourriez-vous accepter un amendement, car je voudrais en proposer un qui prévoit de mentionner sur les certificats d'actions, les restrictions qui s'appliquent également à la société.

Je voulais également poser une question en ce qui concerne l'article 5. Pensez-vous qu'un rapport annuel soit suffisant? Avez-vous pensé à la possibilité d'exiger des états provisoires? Je sais que vous pouvez le faire, mais je parle ici de demander que ces états provisoires soient soumis régulièrement?

M. Humphrys: Monsieur le président, je crois que l'on peut s'en tenir à un rapport annuel en se réservant de demander des rapports provisoires le cas échéant, car, très souvent, nous pouvons connaître assez rapidement l'état financier de certaines sociétés et leur genre d'acti-